



SCA

SWISS CHARTERED
ACCOUNTANTS SA

Présentation de la société fiduciaire et de révision
Swiss Chartered Accountants S.A.

Table des matières

- Présentation de la société en quelques lignes
- Présentation des différentes offres de services
 - Assistance à la création de société
 - Domiciliation
 - Gestion comptable
 - Gestion des salaires
 - Gestion fiscale; impôts directs et TVA
 - Paralégal
 - Mandat d'administrateur
 - Audit statutaire
 - Audit LBA

Présentation de la société

Depuis 2014, Swiss Chartered Accountants SA conseille ses clients privés et professionnels en matière réglementaire, fiscale et comptable. La société accueille les clients dans ses bureaux au pied de la vieille ville de Genève.

Nos dirigeants et employés sont des spécialistes de l'audit, de la fiscalité de personnes morales et physiques, de la comptabilité et de l'administration de sociétés. Ils pratiquent quotidiennement le conseil stratégique et l'audit réglementaire de PME locales.

Swiss Chartered Accountants SA, est affiliée auprès de l'organisation faitière des Experts-Comptables et des Experts-Fiscaux en Suisse, l'EXPERTsuisse, de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), de l'Association Romande des Intermédiaires Financiers (ARIF) et de l'Organisme d'Autorégulation des Gérants de Patrimoine (OAR-G).

Présentation de la société

Le Conseil d'administration est composé de trois administrateurs.

Christopher Cuche, président du Conseil d'administration de Swiss Chartered Accountants SA est expert-comptable diplômé, avec spécialisation dans les marchés financiers, et, expert-réviseur agréé.

Guy-Olivier Rombaldi, administrateur de Swiss Chartered Accountants SA depuis 2019, est expert-comptable diplômé, avec spécialisation dans les marchés financiers, et, expert-réviseur agréé.

Sébastien Junod, administrateur de Swiss Chartered Accountants SA, est titulaire d'un Bachelor in International Affairs de l'Université de St-Gall et d'un master en administration publique. Il est également réviseur agréé.

Assistance à la création de société

Avant de commencer toute nouvelle activité, il convient de se poser la question du type de société que vous souhaitez créer.

En Suisse, de nombreuses formes sociales existent. Les plus courantes sont la Sàrl (société à responsabilité limitée), la SA (société anonyme) ou la RI (raison individuelle).

Toutes ces sociétés répondent à des exigences et critères différents, tant sur le plan légal, réglementaire, financier que structurel.

Nos spécialistes sont à même de vous conseiller sur le type d'entité le plus approprié au regard de vos activités et de vos objectifs.

Nous vous accompagnons également dans toutes les démarches administratives, légales et juridiques nécessaires pour créer votre société.

Domiciliation

Lorsque l'on démarre une activité, il arrive fréquemment que l'on ne dispose pas de locaux propres. Le service de domiciliation permet d'avoir une adresse professionnelle pour votre société où vous recevez tous vos courriers.

Il convient de pouvoir faire le tri entre les courriers à traiter en urgence et ceux ne méritant pas forcément une attention immédiate. Des personnes connaissant bien le système de fonctionnement des différentes administrations et sachant faire la différence entre les courriers officiels et courriers publicitaires est primordiale.

Ceci vous garantit un traitement de vos courriers effectué dans les meilleurs délais, ainsi que d'être informé continuellement sur les différentes actions et démarches à entreprendre pour la société.

Gestion comptable

Toute société a l'obligation de tenir une comptabilité dans le cadre du Code des Obligations et d'établir annuellement des états financiers.

Dans ce contexte, nous prenons en charge l'ensemble des aspects comptables de la société. Ce service couvre la saisie comptable sur une base régulière ainsi que l'établissement des comptes annuels et des annexes y relatives.

Notre société satisfait aux plus hautes exigences de qualité reconnues dans le domaine, de par ses accréditations et ses affiliations aux différentes sociétés faitières suisses, ainsi que par l'expérience et les qualifications de ses collaborateurs.

Gestion des salaires

La gestion des salaires est un service clé, en effet, au travers de ce service nous serons le lien direct entre vous et les caisses AVS, les caisses de pension et les sociétés d'assurance.

Nous serons à même de vous renseigner sur toutes les actions à entreprendre.

Nous nous chargerons également d'établir les fiches de salaire mensuelles pour tous vos employés, ainsi que leurs certificats de salaires annuels.

Nous nous chargerons d'informer les diverses institutions de tout mouvement de personnel et de salaire au sein de la société afin de faire adapter les calculs de cotisations sociales, des caisses de pension et des assurances.

Gestion fiscale; impôts directs et TVA

Nous vous proposons d'établir la déclaration d'impôt de votre société relative à l'impôt fédéral direct (IFD) et à l'impôt cantonal et communal sur les bénéfices (ICC).

Eu égard à l'activité, nous ferons des demandes d'assujettissement auprès de l'AFC pour que la société soit soumise à la TVA. Nous remplirons également les décomptes sur base trimestrielle, à moins qu'il n'en soit convenu autrement.

Nos spécialistes sont à même de vous conseiller sur les leviers fiscaux existants afin d'optimiser en toute conformité fiscale le rendement financier de votre société.

Grâce à nos différents partenariats avec des cabinets d'avocats reconnus, traitant régulièrement de problématiques fiscales complexes, nous sommes à même de répondre à tout type de questions.

Paralégal

Chaque année les sociétés ont l'obligation de faire valider leurs états financiers dans les six mois suivant la clôture des comptes annuels.

Nous vous proposons d'établir la documentation légale relative à l'approbation des comptes à savoir :

- Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
- Le rapport de gestion
- Le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires et les procurations y relatives le cas échéant

Ce service peut également comprendre la participation et la rédaction de procès-verbaux du conseil d'administration autres que celui relatif à l'approbation des comptes.

Nous sommes à même de vous assister concernant la documentation légale à compléter.

Mandat d'administrateur

Pour les sociétés que vous allez créer, il sera obligatoire de nommer au moins un administrateur résident suisse lors de l'inscription au registre du commerce.

Il est fréquent pour des actionnaires et directeurs d'entreprise de déléguer la tâche d'administrateur à des personnes spécialisées dans le droit des sociétés.

En effet, une des fonctions et responsabilité première de l'administrateur est le rôle d'interlocuteur et de représentant officiel vis-à-vis de tiers, des autorités, des administrations et des institutions.

Ainsi, il est important de mandater une personne de confiance qui connaisse suffisamment la société ainsi que la loi suisse pour être l'intermédiaire entre toutes les parties prenantes de la société et qui soit en mesure de maîtriser toutes les problématiques administratives, comptables, juridiques et fiscales.

En tant qu'actionnaire de votre société, si vous faites appel à un administrateur, vous pourrez lui confier la gestion courante de la société et vous défaire d'une charge importante de travail.

De plus, l'administrateur est responsable de l'établissement annuel des états financiers.

Audit statutaire

Lors de la constitution d'une société, il est obligatoire, à l'exception de certaines conditions, d'élire un organe de révision et de l'inscrire au registre du commerce lors de l'inscription de votre société.

Selon le code des obligations, il existe deux types d'audit statutaire:

- Le contrôle restreint: pour toute société ayant moins de CHF 20 millions de pied de bilan, moins de CHF 40 millions de chiffres d'affaires et moins de 250 employés;
- Le contrôle ordinaire; pour toute société dépassant les seuils mentionnés ci-dessus.

Il est également possible d'opter pour un contrôle ordinaire sur base volontaire.

Il est possible de renoncer à un audit si la société a moins de 10 employés et que la majorité des actionnaires renonce à élire un organe de révision.

L'agrément obtenu par notre société auprès de l'ASR nous permet d'accepter ces missions d'audit.

Audit LBA

La lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et l'évasion fiscale sont une priorité pour tous les pays membres de l'OCDE. D'ailleurs, la Suisse compte parmi les normes les plus sévères en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Selon le type d'activité de votre société, vous pouvez être qualifié d'intermédiaire financier et à ce titre, soumis à la loi sur le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme (LBA du 10 octobre 1997).

Vous devrez en outre vous affilier auprès d'un organe d'auto-régulation (OAR).

Le sujet étant vaste et complexe, nous sommes en mesure de vous conseiller sur les différentes démarches à entreprendre et de vous indiquer si votre activité est soumise à la LBA.

Nos auditeurs LBA ont les agréments nécessaires auprès des principaux OAR suisses et peuvent vous conseiller et auditer votre société.

Contact

Pour toute demande de renseignements complémentaires ou prise de rendez-vous n'hésitez pas à nous contacter par email à l'adresse: ccu@swissca.swiss, ou par téléphone au 022 566 54 00.

Nous nous réjouissons de collaborer prochainement avec vous.